

226C0818
FR0000039109-FS0516

9 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SECHE ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juin 2026, la société SMC53¹ (Les Hêtres, BP20, 53810 Change) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 2 juin 2026, le seuil de 5% du capital de la société SECHE ENVIRONNEMENT et détenir, individuellement, 397 395 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,06% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SECHE ENVIRONNEMENT sur le marché.

À cette occasion, le groupe familial Séché **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 2 juin 2026, 5 467 688 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant 10 537 981 droits de vote, soit 69,58% du capital et 81,15% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Joël Séché	1	ns	2	ns
Maxime Séché	2	ns	4	ns
Groupe Séché ³	4 505 883	57,34	9 011 766	69,39
Pégase 53 ⁴	564 407	7,18	1 128 814	8,69
SMC53 ¹	397 395	5,06	397 395	3,06
Total groupe familial Séché	5 467 688	69,58	10 537 981	81,14

¹ Filiale de la société Groupe Séché (elle-même contrôlée par le groupe familial Séché).

² Sur la base d'un capital composé de 7 857 732 actions représentant 12 987 335 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Société dont le capital est détenu par le groupe familial de M. Joël Séché dont (i) 1 action de préférence, 3 actions ordinaires et l'usufruit de 405 110 actions Groupe Séché détenues par M. Joël Séché, (ii) 1 action de préférence, 135 037 actions ordinaires et la nue-propriété de 202 555 actions Groupe Séché détenues par M. Guillaume Séché, et (iii) 1 action de préférence, 135 037 actions ordinaires et la nue-propriété de 202 555 actions Groupe Séché détenues par M. Maxime Séché. Il est précisé que les droits de vote détenus par l'usufruitier seront statutairement limités aux décisions collectives relatives à l'affectation du résultat de l'exercice de Groupe Séché.

⁴ Détendue à 60% par la société Groupe Séché (elle-même contrôlée par le groupe familial Séché), le solde étant détenu par Unexo (une société d'investissement du Groupe Crédit Agricole).